

# **DELIBERATION N° 98/01-01 - AUTORISATION D'OUVERTURE DE CREDITS : CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, indique à l'Assemblée que la SOLOREM vient de nous faire parvenir la demande d'avance de trésorerie N° 3 de 2 292 298 F.

Il rappelle qu'une ouverture de crédits de 6 966 523, 66 F avait été votée sur l'exercice 1997.

L'état des restes à réaliser faisant apparaître un solde de 912 304, 66 F à l'imputation

238-99.233, programme 99/94, il convient d'ouvrir un complément de crédits de 1 380 000 F qui seront repris dans le budget primitif 1998.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser l'ouverture d'un complément de crédits de 1 380 000 F qui seront repris dans le budget primitif 1998.